



RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

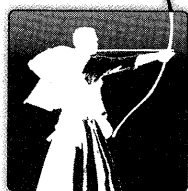
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00041

Numéro SIREN : 539 616 243

Nom ou dénomination : A.I.S. ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2017 sous le numéro de dépôt 375



CROVELLA
& associés

Expertise - Gestion - Conseil

Christian CHAMPONNOIS

Franck PAUL

Jean-Francois HUOT

Experts Comptables Associés diplômés d'État
Commissaires aux Comptes

SARL A.I.S. ENERGIES
74 route de Saint Loup
70000 VESOUL
R.C.S. VESOUL 539 616 243

- **BILAN AU 31/12/2015**
- **COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2015**
- **ANNEXE AU 31/12/2015**
- **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**
et
TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		74 Route de Saint Loup		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		70000 VESOUL				
Numéro SIRET *		5 3 9 6 1 6 2 4 3 0 0 0 3 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122015		31122014		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	87 199	030	46 699	
	Immobilisations financières* (1)	040	48 020	042	48 020	
	Total I (5)	044	135 219	048	46 699	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 300	052	1 300
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres * (3)	068	185 314	070	185 314	
		072	116 865	074	116 865	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	4 780	086	4 780	
	Charges constatées d'avance *	092		094	359	
	Total II	096	308 258	098	308 258	
	Total général (I + II)	110	443 477	112	46 699	
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	120	5 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	500	126	500	
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	96 379	132	74 032	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	39 589	136	22 347	
	Provisions réglementées	140		140		
Total I	142	141 468	142	101 879		
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	16 691	156	30 469	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	39 649	166	63 356	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	183 971	172	77 707	
Produits constatés d'avance	174	15 000	174			
	Total III	176	255 311	176	171 532	
Total général (I + II + III)		180	396 779	180	273 411	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	7 284
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 875
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	105 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise: **SARL AIS ENERGIES**

Néant

A - RESULTAT COMPTABLEExercice N clos le
31122015Exercice N-1 clos le
31122014

PRODUITS D'EXPLOITATION		1		2	
Ventes de marchandises *		209			
Production vendue	biens	215			
	services *	217			
	dont export et livraisons intracommunautaires				
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
Production immobilisée *					7 785
Subventions d'exploitation reçues					
Autres produits			693		61
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	298 379		234 518
ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)		234			
Variation de stock (marchandises) *		236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	79 689		46 449
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(300)		(1 000)
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	151 798		99 306
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		318	
			2 846		2 370
Rémunérations du personnel *		250	44 828		30 826
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	7 680		4 365
Dotations aux amortissements *		254	24 075		28 140
Dotations aux provisions		256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			315		
Total des charges d'exploitation (II)		264	310 930		210 457
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(12 551)		24 061
PRODUITS FINANCIERS (III)		280			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		290	105 000		4 917
CHARGES FINANCIÈRES (V)		294	1 207		1 109
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		300	43 094		1 699
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES * (VII)		306	8 559		3 822
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	39 589		22 347
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	39 589	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	8 559		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248
					35
Déductions	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989
	Divers* (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
Dont	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		352	46 643	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		370	46 643	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AIS ENERGIES**

Le Néant ☐

COPIE FIDÈLE CONFORME A L'ORIGINAL

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	}	Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	}	Terrains	420		422		424		426				
		Constructions	430	20 000	432		434	20 000	436				
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	78 832	442	7 500	444	56 290	446	30 042			
		Installations générales agencements divers	450	10 975	452	3 175	454		456	14 150			
		Matériel de transport	460	37 807	462	5 200	464		466	43 007			
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
		Immobilisations financières	480	48 020	482		484		486	48 020			
TOTAL			490	195 634	492	15 875	494	76 290	496	135 219			

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520	3 544	522	600	524	4 144	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	32 099	532	13 774	534	29 087	536	16 787
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	56	542	1 389	544		546	1 446
	Matériel de transport		550	20 156	552	8 311	554		556	28 467
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
	TOTAL		570	55 855	572	24 075	574	33 231	576	46 699

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES																
(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5							
	Autres ensembles im		Inst caractère spécifi.													
	6		7		8		9		10							
Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme					
											19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1	20 000		4 144		15 856		77 797		61 941							
2	56 290		29 087		27 203		27 203									
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	76 290	580	33 231	582	43 059	584	105 000	586	61 941	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations			590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591				
TOTAL									596	61 941	585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL AIS ENERGIESNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Surimmobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL	
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	57 846
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	51 414
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Créances et Dettes

		31/12/2015	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	20		20
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	185 314	185 314	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	2 698	2 698	
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 452	23 452	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	90 715	90 715	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		302 199	302 179	20
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	16 691	9 407	7 284	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 649	39 649		
	Personnel et comptes rattachés	1 776	1 776		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 447	5 447		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 946	34 946		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	519	519		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	141 283	141 283		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
TOTAL DES DETTES		255 311	248 027	7 284	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 085			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		141 283			

Mission de présentation - Voir l'Attestation du professionnel de l'expertise comptable

Total du bilan avant répartition : 396 778,58

Résultat : 39 589,26

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

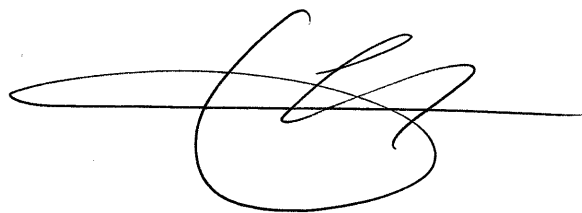
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : Ils sont calculés suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
- Crédit d'impôt compétitivité emploi : Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été porté au crédit du compte 649-CICE. Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

En cas de changements de méthode, ceux-ci ont été établis en conformité avec le PCG 2014 règlement ANC N° 2014-03 qui remplace le règlement CRC N° 99-03.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL**

Mission de présentation - Voir l'Attestation du professionnel de l'expertise comptable

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Frais de recherche : Non applicable

Fonds Commercial : Non applicable

Actif Immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. incorporelles				
Immo.corporelles	147 614	15 875	76 290	87 199
Immo.financières	48 020			48 020
TOTAL ...	195 634	15 875	76 290	135 219

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles	55 855	24 075	33 231	46 699
Titres équivalence				
Autres Immo. financ.				
TOTAL ...	55 855	24 075	33 231	46 699

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL



Etat des créances :

	Montant Brut	à 1 an au plus	à plus d'1an
Actif immobilisé....	20		20
Actif circulant & Charges d'avance...	302 179	302 179	
TOTAL ...	302 199	302 179	20

Produits à recevoir inclus dans les postes au bilan : Voir détail figurant sur annexe - 6.11

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : Non applicable

 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital Social : actions ou parts sociales

	Nombre	Val.Nominale
Titres début d'exercice.....	500	100
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres fin d'exercice.....	500	10

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov.p.risq.& charges				
Prov.p.dépréciation				
TOTAL				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL



Mission de présentation - Voir l'Attestation du professionnel de l'expertise comptable

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes :

	Mont.Brut	A 1 an au +	+1 an -5ans	A + de 5 ans
Etablissement de crédit	16 691	9 407	7 284	
Dettes financ. diverses				
Fournisseurs	39 649	39 649		
Dettes fiscales et sociales	42 688	42 688		
Dettes / immobilisations				
Autres dettes	141 283	141 283		
Produits const. d'av.	15 000	15 000		
TOTAL	255 311	248 027	7 284	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Dettes financières	:
Fournisseurs	:
Autres dettes	:

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts & dettes établ. de crédit	:	
Fournisseurs	:	178
Dettes fiscales et sociales	:	694
Autres dettes	:	

Produits constatés d'avances : Voir détail figurant sur annexe 6.11

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaire : Ce détail figure dans le compte de résultat.Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-13 758	8 559	-22 317
Résultat exceptionnel et Participations	61 906		61 906
Résultat comptable	48 148	8 559	39 589

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires :

Résultat de l'exercice	:	39 589
Impôts sur les bénéfices	:	8 559
Résultat courant avant impôts	:	48 148
Variation des provisions réglementées	:	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	:	48 148

Mission de présentation - Voir l'Attestation du professionnel de l'expertise comptable

 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts : Non applicable

Le montant du CICE figurant dans le compte de résultat s'élève à 1 540 €

Le CICE est destiné à améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection des nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

 6 - AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants :

Somme non mentionnée car elle ferait état de salaires individualisés

Effectif moyen :

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition
Cadres.....		
Agents de maîtrise et techniciens.....		
Employés.....		
Ouvriers.....	1	
TOTAL	1	

Identité société-mère consolidant les comptes de la société : Non applicable

Engagements donnés : Non recensé

Dettes garanties par des suretés réelles : Non applicable

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL



Filiales et participations

	31/12/2015	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
SARL SELLES ENERGIE 70210 SELLES		91 886	30,00	(29 438)
SARL MENIL ENERGIES 88160 LE MENIL		54 004	15,00	9 208
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Mission de présentation - Voir l'Attestation du professionnel de l'expertise comptable

SARL A.I.S. ENERGIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 74 route de Saint Loup

70000 VESOUL

539 616 243 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 39 589.26 €, de la manière suivante :

- Une somme de 39 589.26 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

SARL A.I.S. ENERGIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 74 route de Saint Loup

70000 VESOUL

539 616 243 RCS VESOUL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 JUIN 2016

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 39 589.26 €, de la manière suivante :

- Une somme de 39 589.26 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Gérance

